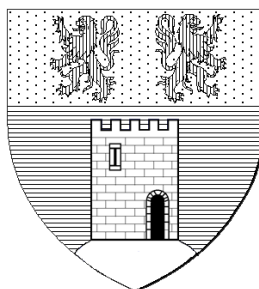


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2017

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

M. LAUGIER Robert avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : Mme AUDIBERT-GIBIER Monique, excusée, MM COURNEDE Mathieu et DE CARLO Roger, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 avec une pensée particulière pour Roger DE CARLO.

Il évoque ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

Sergio JURCOVICH a notifié son départ de du logement du rez-de-chaussée de la Poste au 28 février 2017. Une nouvelle annonce sera publiée sur le bon Coin.

La préparation du loto au lieu le vendredi 17 février au soir et le samedi 18 après midi.

Paul ARNOUX, ancien Conseiller Général se verra remettre les insignes de chevalier dans l'Ordre National le 18 février à 17 H 00 à Montbrun.

Le Comité Cantonal de Programmation se réunira le 16 février à Mollans-sur-Ouvèze.

Établi le : 07/04/2017

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le 24 février le Maire se rendra à Mévouillon pour l'Assemblée Générale du Crédit Agricole pour évoquer avec les représentants de la direction la question des indemnités financières qui sont réclamées à la Commune pour la renégociation du prêt relatif à la station d'épuration.

La Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Valence a procédé à la désignation d'un administrateur provisoire de la copropriété du Château dans le cadre de l'affaire qui oppose la Commune de Lachau à la Copropriété suite à l'atteinte au droit de passage dans la cour du château.

Il est donné lecture de l'ordre du jour et des délibérations prises suite au dernier Conseil municipal.

1 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2017

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - PRÉPARATION DE LA COUPE D'AFFOUAGE

Le Maire a rencontré Monsieur MANCIP le 23 janvier et lui a remis copie de la délibération lançant la coupe d'affouage sur le lot 5 et comportant les noms des 3 garants : Mmes AUDIBERT-GIBIER Monique et AMIC Michelle, M. AMIC Philippe.

Monsieur MANCIP a présenté la nouvelle coupe et rappelé que les opérations devront être réalisées en conformité avec le cahier des charges. Des travaux pour la réouverture d'une piste sur 250 mètres linéaires sont nécessaires.

Un accord est intervenu sur les modalités avec un double système.

Le premier est le système traditionnel. L'affouagiste achète une coupe et procède lui-même à l'abattage et au débardage du bois. Parce que lors des coupes précédentes des manquements ont été observés par l'ONF, il sera demandé à chaque affouagiste de déposer un chèque de caution qui sera mis à l'encaissement si l'affouagiste ne remplit pas ses obligations.

Le deuxième système est destiné aux personnes ne souhaitant pas abattre et débarder le bois elles-mêmes. Pour ces personnes, la possibilité est prévue de réserver un volume de bois qui sera traité par un professionnel et livré chez l'affouagiste. Ce système est celui utilisé sur Eygalayes.

Sur Lachau, les deux systèmes sont proposés pour donner satisfaction à un maximum d'affouagistes.

Un devis a été demandé à David MARTIN de Lachau qui propose un premier prix de 40 € le stère abattu, débardé, ébranché, billonné en 2 mètres et livré à domicile.

Dans un premier temps un appel à candidature sera lancé avec une date buttoir fixée au 31 mars 2017. Une réunion publique sera organisée dans l'intervalle afin de présenter les modalités aux candidats à l'affouage.

A la clôture des inscriptions, en fonction des options choisies, les conditions et les prix seront affinées en Conseil et une seconde réunion publique sera programmée.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

3 - DÉSIGNATION À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS

Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes, il est nécessaire de proposer deux représentants (un titulaire et un suppléant) à l'Assemblée de la Communauté de Communes Sisteronais Buech qui transmettra une liste de 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants) à la direction des services fiscaux de Digne. Celle-ci retiendra 20 noms.

Le Conseil propose la désignation de Sylvie LAMBERT et de Philippe MAGNUS.
(délibération n°2017-08)

4 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Les travaux portent sur les désignations et représentations dans les organismes extérieurs, la composition des commissions et la préparation du débat d'orientations budgétaires. Le Budget Primitif doit être voté avant le 15 avril 2017. Pour cela il est nécessaire d'arrêter les comptes de 27 budgets principaux et budgets annexes. La trésorerie est insuffisante et des lignes budgétaires doivent être ouvertes pour payer les salaires des fonctionnaires. La nouvelle organisation des services par pôles se met en place. Elle met en relief les différents modes de fonctionnement dans chacune des anciennes communautés de communes et la nécessaire harmonisation des procédures. La question de la restitution de la compétence urbanisme aux communes fait débat. La date butoir du 27 mars 2017 fixée par la loi NOTRe amènera l'Assemblée à se prononcer sans tarder.

Cimetière :

Un accord est intervenu avec l'entreprise Cartier pour ramener les devis relatifs aux plaques du columbarium et de l'espace de dispersion à 3 200 €. Le Conseil Municipal prend acte et autorise le Maire à passer la commande.

L'aménagement du jardin du souvenir sera retravaillé afin de mieux l'intégrer sur l'arrière de Notre Dame de Calma. Les pierres de taille et éléments de décoration en possession de la Commune seront utilisées pour ce faire.

Suite aux obsèques de Mme De Carlo, il est apparu que le projet de modification de plan du nouveau cimetière n'est pas applicable. Le Conseil vote l'annulation de la délibération de 2016 et le retour au plan d'origine. *(délibération n°2017-09)*

Médecin :

Le médecin qui secondait la doctoresse de Sault n'est pas resté, ce qui fait tomber la proposition de la tenue d'une permanence pour à minima le suivi des traitements et le renouvellement des ordonnances. La question du désert médical est relancée. Le projet de Ballons, qui comporte la réinstallation des kinés, est soutenu et suivi avec attention. La présence des kinés est un élément fondamental pour la qualité de vie d'une population privée de médecine de proximité. Le Conseil Municipal reste en faveur de la recherche d'une solution quelle que soit la localisation.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Écurie SARLIN

La situation demeure inchangée malgré le risque que présente le désordre. Le Conseil, qui est intervenu auprès du propriétaire, ne souhaite pas engager une procédure de péril mais risque de s'y trouver contraint.

Schéma Directeur d'Eau Potable

Une consultation sera lancée en vue de l'installation de vannes de secteur.

Site internet :

Monsieur ZIMMERMANN, moins disant retenu pour la réalisation du site, sera relancé.

Hangar communal :

Les extincteurs spécifiques à chaque espace ont été installés.

Fête Votive

Michèle AMIC propose trois soirées disco avec trois prestataires différents pour les 14, 15 et 16 août. La proposition est retenue. Un courrier sera adressé à l'Entreprise HARIBO afin qu'elle contribue matériellement aux festivités.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire a adressé une réponse électronique à Madame HARROUE afin de mettre un terme à la question du sens de stationnement du car scolaire. Il appartient désormais aux riverains de s'accorder sur un sens. En fonction de la décision des riverains, des consignes seront données au chauffeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 22 H 30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet